

2016-11-127-DAP

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

OBJET : ELABORATION DU PLAN PLAGE DE LA DIGUE

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme MOUNIER	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

ABSENT :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



2016-11-127-DAP - ELABORATION DU PLAN PLAGE DE LA DIGUE

Monsieur le Maire expose :

Le littoral tarnosien est un élément essentiel de notre patrimoine environnemental, social et culturel, comme il est un organe primordial de notre économie.

Très fréquenté toute l'année et soumis à de fortes pressions en périodes estivales, sa protection et sa valorisation, qui s'inscrivent dans la politique de Développement Durable à l'échelle de la Ville comme à l'échelle supra communale, doivent faire l'objet de toutes les attentions.

Les multiples usages recensés aujourd'hui, mais aussi ceux qui probablement naîtrons dans les prochaines années, doivent être accompagnés et maîtrisés dans l'objectif de répondre à nos besoins actuels et de transmettre aux générations futures un espace de vie qualitatif.

A l'embouchure de l'Adour, le site de la Digue est un espace public qui, plus que tout autre, constitue un élément identitaire pour les tarnosiens et au-delà. Pourtant la lecture de cet espace révèle une architecture forte mais qui décline dans le temps, des paysages naturels remarquables mais en souffrance, des aménagements vieillissants, des équipements insuffisants et des conflits d'usages.

Le Plan Plage se définit comme un aménagement du littoral sur un périmètre déterminé, destiné à organiser l'accueil du public, en relation avec l'activité balnéaire comme avec les autres usages. Il répond à une exigence de qualité en termes de services, de sécurité, de prise en compte des enjeux environnementaux comme de signature paysagère. En ce sens, il constitue l'outil privilégié pour imaginer et mettre en oeuvre les actions de valorisation et de protection du site de la Digue.

Par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain, un schéma Plans Plages a été validé en 2010 à l'échelon régional, afin de coordonner tous les projets d'aménagements des plages d'Aquitaine en appliquant des principes communs tout en s'adaptant aux spécificités locales.

Dans ce contexte, la Ville de Tarnos a sollicité le GIP Littoral Aquitain, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes afin d'élaborer un plan plage sur le secteur de la Digue.

Un premier examen du site et des enjeux qu'il recouvre a permis à chacun de valider l'intérêt stratégique d'élaboration du Plan Plage de la Digue, dans le cadre du Schéma Plans Plages porté par le GIP Littoral Aquitain.

Ce dernier, qui dispose de compétences techniques et d'une expérience non contestable en la matière, s'associe à la démarche de la Ville de Tarnos et l'assistera pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Plage et au-delà. L'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes devant intervenir en soutien financier et technique au projet.

L'estimation du coût d'élaboration du Plan Plage de La Digue est fixée au montant de 50 000 euros HT.

Afin de permettre à ces institutions de confirmer leur engagement, le Conseil Municipal de



Tarnos est invité à se prononcer sur le lancement de l'élaboration du Plan Plage de la Digue.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

DELIBERE

DÉCIDE de réaliser le Plan Plage de la Digue, dans le cadre du Schéma Plans Plage du littoral Aquitain.

SOLLICITE le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain pour assister la Ville de Tarnos dans son rôle de Maître d'Ouvrage du projet, lors des phases lancement du marché d'étude, élaboration et suivi du Plan Plage La Digue.

SOLLICITE l'Etat pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible participant au financement de l'élaboration du Plan Plage de la Digue.

SOLLICITE la Région Nouvelle Aquitaine pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible participant au financement de l'élaboration du Plan Plage de la Digue.

SOLLICITE le Département des Landes pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible participant au financement de l'élaboration du Plan Plage de la Digue.

SOLLICITE la Communauté de Communes du Seignanx pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible participant au financement de l'élaboration du Plan Plage de la Digue.

AUTORISE M. Le Maire à engager toute action permettant la réalisation d'une étude visant à l'élaboration d'un Plan Plage la Digue, et notamment la consultation, la désignation du ou des bureaux d'études chargés de l'élaboration du Plan Plage de la Digue ainsi que la concrétisation des engagements relatifs au partenariat financier du projet.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 novembre 2016

Le Maire

